



Le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) tiendra une permanence et examinera les demandes :

Du mercredi 1er au vendredi 24 septembre 2021

9h-11h30

Sur rendez-vous uniquement

Après cette date, les dossiers ne seront examinés que le lundi matin de 9h à 11h30 et la date de prise en charge débutera au 1er jour du mois de dépôt.

16, rue du Port - Tél. 04 50 74 32 69

Attention ! Les titulaires de la carte du quotient familial 2020/2021 doivent déposer une nouvelle demande **en présentant des pièces justificatives récentes.**

Pièces à fournir (impérativement) :

- **L'avis d'imposition ou de non-imposition** 2021 ; (En cas de changement de situation : un justificatif de situation nouvelle ou tout document permettant au service d'apprécier au mieux la situation).
- **Une attestation** de paiement du mois en cours **des prestations familiales** versées par la CAF ou la MSA à l'exclusion de tout autre document ; NB : pour tout **enfant majeur** encore à charge, fournir un justificatif de situation (Pôle emploi, bulletin de salaire, etc.) ;
- **La carte d'identité et le livret de famille ;**
- **Un justificatif de domicile** : dernière quittance de loyer , dernière facture EDF...
- **Une photo d'identité** de chaque membre de la famille âgé de plus de 3 ans (toutefois, les enfants de moins de 3 ans scolarisés et demi- pensionnaires peuvent prétendre à la carte).